

Ville de Lyon

Mairie du 7^e arrondissement

Réunion des élus du 7^e arrondissement préalable au Conseil municipal du 7 mai 2020

Mardi 5 mai

Un Conseil municipal se tient le jeudi 7 mai 2020. Si l'ordre du jour ne nécessite pas la saisine des Conseils d'arrondissement, cette réunion avait pour objectif de présenter les délibérations et d'évoquer les questions qui se posent dans la perspective du déconfinement, à partir du 11 mai.

Conseil municipal du 7 mai

Rapport 2020/5492 : Modalités d'organisation des séances de Conseil municipal

Dans le prolongement de la loi d'état d'urgence sanitaire, l'ordonnance du 1^{er} avril prévoit la possibilité pour l'organe délibérant de se réunir par visioconférence.

Ce rapport fixe les modalités d'utilisation de Starleaf pour la visioconférence, de Quizzbox pour les scrutins ou encore de la publicité des débats (diffusion sur BFM Lyon et www.lyon.fr).

Rapport 2020/5493 : Délégations d'attributions accordées au Maire (hors gestion de la dette et de la trésorerie)

Toujours par l'ordonnance du 1^{er} avril, le Maire bénéficie de délégations spéciales et procède à l'attribution des subventions aux associations et à la garantie des emprunts, sans avis préalable du Conseil municipal. Cette procédure dérogatoire doit permettre d'assurer la continuité de l'action des collectivités.

Le rapport détaille la liste de ces délégations. L'ordonnance prévoit l'information de l'organe délibérant dès l'entrée en vigueur des décisions du Maire. Un compte-rendu en est ensuite proposé en Conseil municipal

Rapport 2020/5494 : Délégations d'attributions accordées au Maire – Gestion de la dette et trésorerie

L'ordonnance du 25 mars relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale prolonge les délégations qui devaient prendre fin avec le début de la campagne électorale, jusqu'à la première réunion du CM qui suit l'entrée en vigueur de cette ordonnance.

Le rapport propose donc de reconduire à l'identique les délégations attribuées au Maire depuis novembre 2018.

Rapport 2020/5495 : Mesures d'urgence sanitaire

Ce rapport détaille toutes les mesures prises par la Ville depuis le confinement, et dans la perspective du déconfinement après le 11 mai.

L'impact budgétaire de la crise est estimé, pour la Ville de Lyon, à 60 à 70 millions d'euros de manque à gagner. Les efforts budgétaires consécutifs aux mesures suivantes se montent à 15 millions d'euros.

Parmi les principales mesures liées au déconfinement :

En matière scolaire

- Réouverture des écoles, de manière progressive, à partir du 14 mai
- Avec l'association Weefund et Emmaüs Connect, dotation de 200 ordinateurs avec Internet pour des élèves d'élémentaires REP depuis le 4 mai
- Une aide les familles les plus modestes, dont les enfants n'ont pas pu manger à la cantine : une aide de 100 € par famille (coefficient familial municipal 1) et 20 € par enfant supplémentaire et par mois, pour la durée du confinement

En matière sanitaire

- Organisation de la distribution de masques aux Lyonnais à partir du 11 mai

En matière de déplacements et de stationnement

- Reprise du stationnement payant au 11 mai et prolongation de la validité des abonnements et vignettes résidents
- Evolutions des politiques de mobilité (itinéraires cyclables, voies modes doux renforcées, orientation des véhicules vers les parkings relais, rétablissement des transports en commun)

En matière commerciale et économique

- Réouverture de 13 marchés à titre dérogatoire depuis le 4 mai, élargissement envisagé d'ici la fin du mois de mai
- Gratuité des loyers commerciaux et professionnels dans le domaine privé de la Ville de Lyon pour 6 mois ; gratuité des étalages pour les commerces saisonniers (pour 9 mois) ; gratuité des terrasses saisonnières et gratuité partielle (sur 9 mois) pour les terrasses annuelles)

En matière d'urbanisme

- Reprise des instructions d'autorisation d'urbanisme, exonération des taxations d'occupation du domaine public pour les échafaudages (6 mois)

En matière associative

- Deuxième série de subventions de fonctionnement annuelles après celles déjà attribuées en janvier : 1,769 M€ pour l'action sociale, les aides à la personne et l'égalité ; 547 K€ pour la culture ; 203 K€ pour le commerce et l'ESS ; 44K € pour l'habitat

Rapport 2020/5496 : Modification du tableau des effectifs

Ce rapport propose l'ajustement des effectifs de différents services municipaux : 26 créations de postes, 15 suppression, 18 évolutions.

Rapport 2020-5497 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Conformément aux délégations accordées au Maire en novembre 2018 et à l'ordonnance du 1^{er} avril, un compte-rendu des décisions est proposé au Conseil municipal.

Questions diverses

Réouverture des écoles

La réouverture des écoles est prévue par niveau et de manière progressive :

- Le 14 mai pour les grandes sections de maternelle, les CP et CM2
- Le 25 mai pour les CM1
- Le 4 juin pour les CE1 et CE2
- Une reprise des petites et moyennes sections de maternelle sera étudiée selon l'évolution de la situation sanitaire.

Les classes vont accueillir des groupes de 10 à 15 élèves au maximum, selon la configuration des locaux, afin de respecter la distanciation sociale. Les enfants de soignants ou d'enseignants seront prioritaires.

Une rotation par deux jours consécutifs sera opérée. Le retour des enfants se fera sur la base du volontariat décidé par les parents. Une continuité de l'enseignement sera maintenue à distance dans le cas contraire. Les parents ont été informés le 2 mai et ils étaient invités à remplir un sondage pour le 5 mai.

Les horaires d'arrivée et de départ seront décalés si les locaux ne permettent pas de faire entrer ou sortir l'ensemble des enfants de manière simultanée.

Un accueil périscolaire est proposé jusqu'à 17h30, mais les garderies du matin ou jusqu'à 18h30 sont suspendues. Les Ateliers du mercredi sont eux aussi suspendus.

La restauration scolaire se fera à table uniquement.

Distribution de masques

La Ville de Lyon organise une distribution de masques alternatifs (en tissu, lavables) à l'attention des habitants. Si les délais de livraison le permettent, chacun bénéficiera de 3 masques : un proposé par la Région, un par la Métropole, un par la Ville.

Il y aura 14 lieux de retrait à Lyon, dont le centre nautique Tony Bertrand, le gymnase Alice Milliat, le Palais des Sports dans le 7^e. Ces lieux seront accessibles uniquement sur rendez-vous. Les personnes devront notamment présenter un justificatif d'identité, un justificatif de domicile, un document justifiant la composition du foyer éventuellement (taxe d'habitation, bail de location ou acte notarié de propriété, livret de famille ou attestation CAF).

La demande de rendez-vous se fera par Lyon en Direct (04 72 10 30 30) et sur le site de la Ville, <https://mairie7.lyon.fr/actualite/sante/covid-19-le-point-sur-la-distribution-des-masques>, à compter du vendredi 8 mai. La Ville de Lyon a lancé un appel à volontaires pour aider à la distribution.

Urbanisme tactique et déplacements

Afin d'accompagner le déconfinement et le retour des déplacements dans la Métropole et dans la ville, il convient de proposer une offre de transports diversifiée, encourageant les déplacements doux et en particulier la marche et les vélos.

Il est donc prévu des aménagements de voirie avec extension ou création de pistes cyclables. Certaines pistes seront créées sur des voies de bus existantes afin de libérer les trottoirs pour les piétons.

Au 11 mai

- Pont de la Guillotière et amorce du cours Gambetta jusqu'à la place Gabriel Péri
- Avenue Jean Jaurès, de Jean Macé à Debourg
- Boulevard des Tchécoslovaques (couloir de bus ouvert aux vélos dans le sens nord-sud)
- Rues de l'Épargne et du Repos

Au 2 juin

- Poursuite du cours Gambetta vers le cours Albert Thomas
- Avenue Jean Jaurès, de Saxe à Jean Macé
- Rue Garibaldi

Septembre

- Avenue Berthelot
- quai Claude Bernard au sud d'Université

Ces aménagements sont prévus à titre temporaire. Néanmoins, à l'issue de l'expérimentation, certains sont susceptibles d'être maintenus si l'usage en démontre le besoin.

L'offre de transports en commun sera rétablie à 85 %, avec des secteurs prioritaires (établissements de santé, établissements scolaires, secteurs d'activité). Le Sytral et Keolis prévoient d'organiser les flux avec présence d'agents pour orienter les usagers, de proposer du gel hydroalcoolique sur le réseau. Le teste d'une borne désinfectante sans contact est en cours à la Part-Dieu. Aucune vente de titres de transport ne pourra se faire à bord. Le port du masque sera obligatoire.

Réouverture des marchés

Dans le 7^e arrondissement, le marché de la place Saint-Louis s'est tenu le 5 mai, et celui de Jean Jaurès le 8 mai. Ces marchés ne seront ouverts qu'une fois par semaine, car leur sécurisation demande des moyens logistiques et humains conséquents.

Un éventuel élargissement progressif d'ici fin mai est à l'étude. Nous avons demandé à ce que la réouverture du marché place Jean Macé, au moins une fois par semaine, soit étudiée dès maintenant.

Dans cette attente, la Mairie du 7^e maintient les drives de producteurs qu'elle a organisés dans la cour de l'église Saint-Michel et place des Pavillons.

Parcs et jardins

Si le classement du département du Rhône le permet au déconfinement, la Ville de Lyon réouvrira les parcs de proximité qui n'ont pas de jeux d'enfants.

Tranquillité publique

Les opérations de contrôle des dérogations se poursuivent à un rythme identique, avec une attention particulière dans le nord de la Guillotière et au sud de Gerland.

Vie associative

Les salles associatives d'arrondissement resteront fermées jusqu'à nouvel ordre. Les associations qui bénéficient d'une boîte aux lettres sont invitées à se faire connaître auprès de la Mairie lorsqu'elles souhaitent retirer leur courrier.